

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du lundi 08 janvier 2018 à 20 heures

PRESIDENCE : M. Alain WAILLE, Maire

PRESENTS : Mmes AIME, BACLET, BARONI, BIARC, CLABAUT, KOLLY, MENTION, MEYNIER L., MEYNIER N, VINCENT et MM. AUGER, BLANC, COLOMB, DACLIN, DAVID, FREZIER, GRESSET, LAMOURET, PANISSET, PARIZOT, PESSE GIROD, RADOUAN et WAILLE B.

ABSENTS EXCUSES : Mmes ORVAIN et DURANDOT qui donnent pouvoir respectivement à B.WAILLE et à Mme VINCENT ; M.M DACLIN et SIMON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryse VINCENT.

Avant de dérouler l'ordre du jour, M. le Maire présente ses vœux aux conseillers, à leur famille et à notre collectivité. Afin de finaliser la proposition de budget 2018 section investissement, il souhaite que les élus travaillent sur les projets de réhabilitation de la voirie, du bâtiment de la crèche ainsi que du devenir du bâtiment Bourbon. Concernant ce dernier, une étude sera rendue fin janvier. La réflexion autour du Grand Verger en centre bourg est à poursuivre ; Sur Cuttura, l'aménagement aux alentours du barrage, le réaménagement de la traversée du village avec l'enfouissement des réseaux et le déménagement du monument aux morts seront aussi à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 décembre 2017 :

Ce compte rendu ne recevant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2/ Comptes rendus de réunions :

Le 06/12 : conseil communautaire

Voir compte-rendu disponible en Mairie

Le 14/12 : Point sur le PEDT

Mme la directrice de la Maison de l'Enfance présente l'évaluation annuelle du Projet Educatif Territorial (PEDT) en commentant les actions engagées et réalisées ; elle souligne la parfaite entente qui existe entre le groupe scolaire et la Maison de l'Enfance, une bonne dynamique autour de projets communs assurant une continuité dans la prise en charge des enfants tout au long de la journée.

Ce PEDT arrivera à échéance en fin d'année. Une autre version avec d'autres projets sera à construire.

Le 15/12 : réunion de secteur avec l'Inspecteur de l'Education Nationale

Cette réunion a rassemblé tous les élus de la circonscription de Saint-Claude ; parmi les thèmes abordés, les effectifs des élèves en baisse de 600 dans le département du Jura. Au sein du groupe scolaire Bernard Clavel de la commune, les effectifs prévisionnels sont à 99 enfants, présageant probablement à la prochaine rentrée la fermeture d'une classe.

Le 19/12 : réunion « centrales villageoises »

Deux « Centrales Villageoises » sont créés et nommés « Bienne et Lizon » et « fruitière à énergie du Haut Jura ».

La Région et le Parc sont sollicités pour l'obtention de subventions ; Une plaquette d'informations est distribuée. Trois commissions ont été créées : juridique, communication et technique.

La surface de toit minimum requise serait maintenant supérieure à 50m² (se reporter aux comptes rendus précédents).

Prochaine réunion en mairie de Pratz le 1^{er} février à 19h – ouvert à tous-.

3/ Dossiers en cours

Diagnostic du système d'assainissement collectif des communes de Coteaux du Lizon et Ravilloles :

L'appel d'offres est lancé sur 2018 ; quatre entreprises contactées pour une réponse attendue le 2 février ; l'étude prévoit un relevé complet du réseau de canalisations d'eaux pluviales et usées accompagné de précisions afférentes. Nous espérons une subvention de l'Agence de l'eau. La facture sera répartie de la façon suivante 83,57 % Coteaux et 16,43 % Ravilloles.

Fourniture et livraison des repas au domicile des personnes âgées :

Un courrier du SMAAHJ (Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura) nous informe de la suppression du portage de repas au domicile des personnes âgées et ce, à compter du 1^{er} janvier. Le traiteur QUETY de Lavans propose de prendre en charge les personnes âgées de Coteaux qui le souhaitent, aussi bien pour la fabrication que pour le portage de repas.

4/ Délibérations :

4-1 Clôture du budget annexe lotissement HQE "Aux Ecuriais" au 31/12/2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de clôturer le budget annexe Lotissement HQE "AUX ECURIAIS" au 31/12/2017 ;

APPROUVE la prise en charge du déficit de fonctionnement par le budget de la commune ; le reliquat des diverses opérations de régularisation nécessaires à la clôture de ce budget seront réintégrées dans le budget communal principal ;

AUTORISE Monsieur le Trésorier de la commune à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires qui découlent de la présente décision.

4-2 Diagnostic du système d'assainissement maîtrise d'ouvrage : Coteaux du Lizon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage globale concernant la réalisation du diagnostic du système d'assainissement des communes de Coteaux du Lizon et de Ravilloles ;

DECIDE de lancer la consultation des Bureaux d'Etudes selon le cahier des charges établi par le SATESE (MAPA) ;

DECIDE que la commune de Coteaux du Lizon, mandataire, règlera la totalité des dépenses afférentes à l'opération et percevra l'ensemble des éventuelles subventions obtenues ; le reste à charge TTC sera réparti entre les deux communes, selon les taux prévus à l'article 4 de la convention du 19 octobre 2017 liant les deux communes, soit :

- Commune de Ravilloles : 16.43 %
- Commune de Coteaux du Lizon : 83.57 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette opération.

4-3 Demande de subventions DETR / fonds locaux CAF : travaux de rénovation intérieure de la Maison de l'enfance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le projet de travaux de rénovation intérieure de la Maison de l'Enfance

ARRETE les modalités de financement du projet

APPROUVE le plan de financement

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le Maire à demander une subvention au titre de la DETR et des fonds locaux CAF pour le projet de travaux de rénovation intérieure de la Maison de l'Enfance

4-4 Demande de subventions au titre du PRE CAF : Travaux de rénovation intérieure de la mini crèche

VU les conditions d'attribution d'aide financière de la CAF au titre du Plan de Rénovation des Etablissements d'accueils des jeunes enfants

VU le projet de travaux de rénovation intérieure de la mini crèche communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le projet de travaux de rénovation intérieure de la mini crèche communale

ARRETE les modalités de financement du projet

APPROUVE le plan de financement

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le Maire à demander une subvention au titre au titre du Plan de Rénovation des Etablissements d'accueils des jeunes enfants pour le projet de travaux de rénovation intérieure de la crèche communale

4-5 Demande de subventions au titre de la DETR - travaux de rénovation de façade groupement scolaire "Bernard Clavel"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le projet de travaux de rénovation de la façade sud-est du groupe scolaire "Bernard Clavel". Ces travaux participent à l'amélioration thermique du bâtiment.

ARRETE les modalités de financement du projet

APPROUVE le plan de financement

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le Maire à demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40 % pour le projet de travaux de rénovation de la façade Sud-Est

4-6 Cession des terrains AM 157, AM 155, AM 159 Lieux Dits "Sur chez Panisettes" et "Aux Cries" A PROCESS INDUSTRIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de céder la parcelle de terrain cadastrée section AM 157, AM 155, AM 159 Lieux dits "Sur chez Panisettes" et "Aux cries", d'une superficie totale de 2191 m² à PROCESS INDUSTRIE, 37 rue du Curé Marquis à SAINT-LUPICIN – 39170 COTEAUX DU LIZON ;

FIXE le prix de vente à 12 598.25 € HT (douze mille cinq cent quatre-vingt dix huit euros et vingt-cinq centimes);

CHARGE la SCP MILLET BUSCOZ, Notaires à Saint-Claude, d'établir l'acte de vente

AUTORISE le Maire à réaliser la vente et à signer tous les documents et actes y afférents.

4-7 Cession terrain AT 328 "les castors" à M Tanguy AIME

Mme Florence AIME ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de céder la parcelle de terrain cadastrée section AT n° 328 Lieudit " Les Castors", d'une superficie de 143 m² à Monsieur Tanguy AIME, demeurant 10 Rue des Tilleuls à SAINT-LUPICIN – 39170 COTEAUX DU LIZON ;
FIXE le prix de vente à 2860 € (deux mille huit cent soixante euros) ;
CHARGE la SCP MILLET BUSCOZ, Notaires à Saint-Claude, d'établir l'acte de vente
AUTORISE le Maire à réaliser la vente et à signer tous les documents et actes y afférents.

5/ Questions et infos diverses

- Il reste une parcelle de libre pour bâtir à Cuttura – La Pala -.
- L'HLM du Bas de Versac sera démoli dans l'année.
- Il est recensé sur l'année 2017 un total de 84 actes d'urbanisme.
- Le premier marché de Pâques se tiendra à l'Épinette le 25 mars 2018 ; producteurs et artisans locaux sont conviés à venir présenter leurs produits. Une commission rassemblant élus et producteurs est mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 22h30.